

Mairie
De
ST-JEAN-EN-
ROYANS
(Drôme)

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Damien FERLIN Maire,**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 septembre 2026

Etaient présents :

AGU Carole, ALLONCLE Renaud, BOUCHARD Patrick, CHINCHILLA Flavie, ECOCHARD Danielle, EYNARD Edith, FERLIN Damien, GAUTHIER Emmanuelle, GAUTHIER Marie-Lise, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, GOUT Fabrice, GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, SARTORE Dominique, TESTOUX Gérald, THOUE Romain.

Etaient absents excusés :

BEGUIN Fabienne, pouvoir à FERLIN Damien
DUBOTS Christophe, pouvoir à TESTOUX Gérald
GROLLEAU Véronique (arrivée à 19h30)
PESLERBE Bruno, pouvoir à LECOMTE Christine
SOARES Armindo (arrivé à 19h15)
TOUVIER Claire, pouvoir à EYNARD Edith

N°56

OBJET :

Approbation du
rapport d'activité des
services eau et
assainissement de
l'année 2025

Monsieur Romain THOUE a été élu secrétaire de séance.

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil Municipal et ses modalités de fonctionnement,

Vu l'article L2224-5 du CGCT relatif à la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

Considérant l'obligation de présenter, chaque année, à l'Assemblée délibérante le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement et de le mettre à disposition de tout usager ;

Le Conseil Municipal décide,

Après délibération,

A l'unanimité,

- De prendre acte de la communication et d'approuver le rapport en annexe de la présente, établi conformément aux textes en vigueur et relatif au prix et à la qualité des services de l'eau et de l'assainissement de l'année 2025.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Damien FERLIN



Délibération
transmise en
Préfecture le 9
septembre 2026